

Chapatounes informe

Des aides financières pour la stérilisation



Chapatounes informe

Nadine Larré, présidente de Chapatounes, l'association miélanaise de protection des animaux et stérilisation des chats errants, partage une information financière qui devrait intéresser bon nombre de collectivités territoriales.

Une dotation exceptionnelle de 3 millions d'euros (dont 300 000 euros pour l'Occitanie) permet d'aider les collectivités territoriales à prendre en charge la stérilisation des chats errants et domestiques. Pour y prétendre, les communes et communautés de communes doivent remplir un formulaire avant le 10 octobre 2024.

La présidente de Chapatounes souligne que cette dotation prévue par la loi de finances 2024 est issue de la loi du 30 novembre 2021 pour lutter contre la maltraitance animale. Elle demande aux particuliers qui seraient concernés de contacter leur mairie et l'association de soutien à la cause animale dans les meilleurs délais.

Mme Larré a eu l'occasion de rencontrer Jean René Cazeneuve, le député de la première circonscription du Gers, récemment pour évoquer un projet de loi afin d'imposer la stérilisation obligatoire des chats.